NORMANVILLE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Stéphanie LOURETTE
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR
Madame Claudine COUVRAT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pierre COLLAS - Pouvoir à Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE – Pouvoir à Daniel GALLIE
Madame Anne HEURTAUX – Pouvoir à Ludovic FRIARD
Madame Aurélia MAUBOUSSIN – Pouvoir à Marie-Noëlle LE MEILLEUR

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 8

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

► DB2023.036 - Remplacement de la PAC – Choix de l'entreprise de travaux

Monsieur le Maire expose,

La commune a décidé d'engager le remplacement de la pompe à chaleur (P.A.C.) de l'Escale, cette dernière faisant l'objet de multiples dysfonctionnements.
La consultation auprès des entreprises, avec l'assistance d'EAD, a été lancée le 06 avril 2023 dans le respect des dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du code de la commande publique
Le coût des travaux avait été estimé par la commune, sur devis d'entreprises, à 51 977,61 € HT.
Suite à la séance d'ouverture des plis du 22 mai 2023, les 5 offres remises ont été jugées acceptables.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse de l'ensemble des offres, répond aux demandes d'explication et propose que le marché soit attribué à l'entreprise IDEX ENERGIES – 63, boulevard Charles de Gaulle 76143 LE PETIT QUEVILLY, **pour un montant de 48 935,61 € HT, soit 58 722,73 € TTC.**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ APPROUVE le choix et le montant du marché de l'entreprise retenue pour les travaux ;
⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité